

SIVOS DU VAL DE GROSNE
71240 LA CHAPELLE DE BRAGNY

REUNION DU CONSEIL SYNDICAL
DU 08/07/2019

L'an deux mille dix-neuf, le huit juillet, le Conseil Syndical s'est réuni à 19 heures à Nanton, sous la présidence de M Didier HAAS, Président.

Présents :

Délégués titulaires :

- Commune de Champagny s/s Uxelles : Philippe CHARLES DE LA BROUSSE, Emilie PHILIPPON
- Commune de La Chapelle de Bragny : Bernard LABORIER, Sylvie LAISSU
- Commune d'Etrigny : Sandrine MARATREY,
- Commune de Lalheue : Christian CRETIN, Marinette PUECH
- Commune de Nanton : Véronique DAUBY, Didier HAAS,

Absents excusés : Sophie DI PLACIDO, ayant donné pouvoir à Philippe CHARLES DE LA BROUSSE, Fabien LACHAUX, ayant donné pouvoir à Didier HAAS, Elodie ROUSSEAU, ayant donné pouvoir à Sandrine MARATREY et Jean-Paul GUERRIAUD,

Absents : Marie BOLDUC et Sophie DARRAS

Le Président demande de rajouter à l'ordre du jour la délibération concernant la création d'un poste d'Adjoint d'animation non titulaire à temps non complet à raison de 16 heures 30 minutes hebdomadaires.

1°) Approbation du compte rendu du 27 mars 2019 :

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2°) Création d'un poste d'Adjoint d'animation à temps non complet à 21 heures hebdomadaires :

Le Président expose à l'assemblée que depuis le 31 août 2016, la collectivité emploie un agent en CDD, en qualité d'ATSEM principal de 2^{ème} classe. Auparavant cet agent avait déjà effectué de nombreux remplacements sur des postes similaires sur la période de septembre 2014 à juillet 2016. Il propose de nommer cet agent stagiaire. Cet agent n'étant pas encore titulaire du concours d'ATSEM, il ne peut donc pas être nommé sur l'emploi d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 21 heures hebdomadaires, créé au 1^{er} septembre 2017, par délibération du 12 juillet 2017. Le Président propose à l'assemblée la création d'un emploi d'Adjoint d'animation titulaire, à temps non complet à raison de 21 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} septembre 2019.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

3°) Révision des tarifs restaurant scolaire et garderie :

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les tarifs de restauration scolaire et de garderie qui restent à 3,60 € pour le ticket de restauration scolaire, à 2,20 € pour le ticket de garderie périscolaire pour une journée de garderie, quelque soit la plage horaire et à 4,55 € pour le ticket de restauration scolaire majoré, pour un repas pour le personnel enseignant ou pour toute commande tardive.

4°) Contrat ruralité avec l'Education Nationale :

Le Président présente le projet de convention ruralité établi pour les 3 années scolaires à venir, 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022, concernant les 4 communes qui possèdent des écoles. La Commune de Lalheue ne conserverait qu'une classe dans l'école totalement rénovée, située à coté de la mairie. La Commune de Nanton conserverait 4 classes mais il faut envisager la rénovation de la 4^{ème} classe située à côté de la salle de conseil. La Commune d'Etrigny accueillerait le pôle « maternelle » composé de 2 classes et la Commune de La Chapelle verrait son école devenir un pôle « petite enfance » avec l'ouverture d'une micro-crèche ou d'un accueil « maternelle » pour le Centre de Loisirs.

Il faut désormais attendre le retour du DASEN (Directeur Académique des Services de l'Education Nationale).

5°) Bilan année scolaire 2018-2019 et préparation année scolaire 2019-2020 :

Le Président fait le bilan de l'année scolaire 2018-2019. Un agent est en maladie depuis avril. Certaines classes ont été fermées vendredi 28 juin, en raison des fortes chaleurs. Il n'y avait pas de climatisation dans le bus qui a donc roulé la porte ouverte. Ce fait a été signalé à la Communauté de Communes. Le Président se renseignera sur la différence de prix pour un marché de bus avec climatisation et sans climatisation, car dans certains bus mis en place par la Communauté de Communes, il y a la climatisation.

Un agent a fait savoir qu'il ne souhaitait pas renouveler son contrat (17 h 30 travaillés, 14 h annualisés). Le Président se charge de trouver un remplaçant.

Marinette PUEH dit que certains élèves se plaignent de la nourriture de la cantine. Le Président dit que pour avoir plus de candidats aux appels d'offres lancées en matière de restauration scolaire, le SIVOS devra au préalable réaliser certains travaux de mise aux normes des cuisines dans chaque communes, prévoir d'autres équipements et prévoir un budget supplémentaire sur le poste du personnel qui serait amené à devoir transformer les produits livrés par les fournisseurs de repas. Christian CRETIN évoque un projet de cuisine centrale à la Communauté de Communes, ce serait certainement une solution pour les écoles.

Le tableau de comparaison sur le nombre de repas servis et les tickets de garderie vendus sur les années scolaires 2017/2018 et 2018/2019 est distribué.

Préparation de l'année scolaire 2019-2020 :

A la rentrée il y aura 142 élèves répartis sur 7 classes :

- Nanton 6 CM1-14 CM2 : 20 élèves (Mme MENARD)
- Nanton CM1 : 21 élèves (M. ROBLES)
- Nanton CE1 : 20 élèves (Mme DESSOLIN)
- Lalheue 7 CE1- 10 CE2 : 17 élèves (Mme BOUSSEAU)
- Lalheue CP : 21 élèves (Mme DUPUIS)
- La Chapelle 7 MS-14 GS : 21 élèves (Mme BOUQUIN)
- Etrigny 15 PS-7 MS : 22 élèves (Mme MILLARD)

6°) Création d'un poste d'Adjoint d'animation non titulaire à temps non complet à raison de 16 heures 30 minutes hebdomadaires :

Le Président expose à l'assemblée que par délibération du 13 août 2018, un emploi d'Adjoint d'animation à temps non complet à raison de 21 heures 57 minutes hebdomadaires, à compter du 1er septembre 2018, avait été créé. L'agent affecté à ce poste assistait l'enseignante de la classe maternelle de Lalheue et accompagnait les élèves à la cantine. Au 1^{er} septembre 2019, la classe accueillera des élèves de CP et non plus des maternelles. Cependant cette classe étant isolée sur la commune de Lalheue, il serait souhaitable d'employer une personne le matin pour accompagner les enfants de l'arrêt du bus à l'école, pour les trajets aller-retour à la cantine et pour assister l'enseignante pendant la matinée. Le Président propose à l'assemblée, la création d'un emploi d'Adjoint d'animation non titulaire, à temps non complet à raison de 16 heures 30 minutes hebdomadaires, à compter du 1er septembre 2019.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

7°) Questions diverses :

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question n'étant abordée, la séance est levée à 20 heures 15.